

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'INSTALLATION DES CAMÉRAS ANPR SUR LES COMMUNES DE THEUX, PEPINSTER ET SPRIMONT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'installation des caméras ANPR sur les communes de Theux, Pepinster et Sprimont ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, je ne viens pas souvent vous interroger, mais je suis au cœur de ma région et j'ai été interpellé par une série d'intervenants qui s'inquiètent de la mise en activité des caméras ANPR.

Je resitue le problème que vous connaissez aussi bien que moi. C'est le transit du charroi lourd entre l'E25 et l'E42. Ceux qui viennent, par exemple, de Luxembourg et doivent aller vers l'Allemagne, ils doivent transiter par ces communes : Pepinster, Theux et Sprimont. Cela amène évidemment un charroi lourd qui est dramatique dans les centres-villes, qui pose des problèmes que nous connaissons de sécurité. On sait aussi que bien malheureusement, c'est un regret personnel qui n'est pas dans ma question, le projet de liaison de Cerexhe-Heuseux-Baufays ne se trouve pas dans la DPR. À titre personnel, j'aurais préféré qu'il y soit, mais c'est à titre personnel.

Ceci étant dit, je vous avais interrogé déjà il y a un moment, une question de mars 2021, et vous m'aviez dit que tout était installé – en tout cas, c'est ce que l'on vous avait expliqué – et opérationnel. Je n'ai pas dit que vous m'aviez menti. J'ai dit que l'on vous a donné sûrement de mauvaises informations. Madame la Ministre, je ne me le permettrai pas.

Il se fait qu'en tout cas, au jour où nous sommes, il ne fonctionne pas. C'est installé, me dit-on, depuis un moment, comme c'était annoncé, mais cela ne fonctionne pas. Cela veut dire qu'il y a toujours ce charroi intempestif, que cela complique la situation, puisque nous sommes dans des zones sinistrées, que ce soit Pepinster ou Theux. D'abord, il faut arriver à faire la différence entre les camions qui viennent intervenir dans ces localités-là et ceux qui sont en simple transit. Je m'inquiète, la question se pose, en ce compris au plan de la zone de police, des intervenants, des gens qui doivent suivre ce dossier. Pour l'instant, on aurait simplement aimé savoir, Madame la Ministre, si l'on est capable de vous le dire, pourquoi cela ne fonctionne pas et quand cela va fonctionner. C'est assez simple.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, c'est un plaisir de vous voir dans cette commission. Je vous avoue que les questions qui viennent des communes, de Theux, de Pepinster et de Sprimont sont vraiment tout à fait légitimes.

Je vous confirme que, pour faciliter le travail des services de police et d'augmenter les contrôles du respect des interdictions d'accès en place à Pepinster, à Theux et à Sprimont, la Région a installé un système de caméras qui permet aux policiers de constater l'infraction à distance et de manière sécurisée.

L'ensemble du système composé de caméras sur le terrain, d'un algorithme et d'une interface appropriée pour les services de police est opérationnel. Les services de police ont donc la capacité de verbaliser via un système de constatation assistée par caméras et intelligence artificielle.

Par l'installation de la signalisation et du système de caméras, la Région a dès lors réalisé entièrement le travail relevant de ses compétences pour informer les usagers et pour contrôler efficacement l'interdiction de passage des camions.

Quel est le problème ? En effet, il s'avère que la constatation, les recherches et les poursuites des infractions relèvent de la compétence fédérale. L'adaptation d'un arrêté royal est encore nécessaire pour automatiser ces processus de verbalisation assistée. J'ai informé et sollicité le ministre fédéral de la Mobilité, Georges Gilkinet, dès notre première rencontre, peu après sa prise de fonction. Il m'avait répondu effectuer les démarches nécessaires. Mes services ont réinterrogé ses services sur l'état d'avancement de cette modification de l'arrêté royal du 18 décembre 2002 déterminant les infractions dont la constatation via des caméras fait foi jusqu'à preuve du contraire.

Voilà la réponse, Monsieur le Député, j'espère en tout cas pouvoir avoir une solution le plus vite possible, compte tenu de la répartition des compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Convenons bien, Madame la Ministre, que le système mis en place, pour moi, est parfait, quand il va fonctionner. Théoriquement, il est parfait. Pratiquement, nous allons le voir. On va voir d'ailleurs si l'on va être capable d'assumer le suivi de ces poursuites et si l'argent va bien rentrer dans les caisses, quand elles seront montées, parce que je ne suis pas sûr que, quand on a affaire à des réseaux de transporteurs internationaux, cela va automatiquement. Je m'en fous, à la limite, de ce volet des choses. Ce qui m'intéresse, c'est que les camions ne passent plus.

C'est un élément qui me manquait, M. Gilkinet qui doit sûrement être très attentif à cette problématique.

S'il ne l'est pas, je vais me rappeler à son bon souvenir avec ma casquette de sénateur. Effectivement, je peux utiliser cette casquette-là, même si l'on n'a pas encore été fort actif, mais ce sont les conditions qui sont telles.

Je sais que notre pays est compliqué, mais dire aux citoyens que vous avez trouvé une solution alors que tout le monde se rend compte que cela ne va pas puisqu'il y a toujours autant, si pas plus, de camions.

Je veux bien essayer de leur expliquer que le problème est en réalité un arrêté royal du ministre Gilkinet, mais je vais d'abord rappeler l'affaire à ce dernier, et je vous invite à prendre contact avec lui également pour lui dire qu'un arrêté royal ne nécessite pas un débat parlementaire de trois ou six mois. J'ai moi-même été député fédéral, donc je m'y connais un peu à ce sujet. Je suis sûr que je peux compter sur vous.

Ne m'obligez pas à revenir vers vous dans six mois en vous disant que ça ne va toujours pas, mais je suis sûr que ça va aller. Merci.